

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16/03/2023 A 20H15

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire ARBEZ-CARME Elisabeth, Maire adjointe, COLOT Benoît, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle (21h15), GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, REGAD Bernard.
Absents excusés :	GINDRE Nicolas qui donne procuration à MOYAT Alain, GRENARD Eliane qui donne procuration à MALAQUIN Christophe VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, DESMARIS Bénédicte, PEDROLETTI Marie-Claude, VUILLERMOZ Sarah.
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 10 mars 2023, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 16 mars 2023 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A la sollicitation d'un secrétaire de séance, Mme Claudie PILLARD se porte candidate. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/02/2023

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2023. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Puis il présente l'ordre du jour :

- Réfection mur parvis église - Reprise délibération
- Location salle des fêtes
- Portage de repas à domicile
- Ressources Humaines agents communaux : Ouverture de poste - Modification tableau des emplois
- Problématique transmission Hôtel-Restaurant Le Pré Fillet
- Parc engins
- Numérotation des voies
- Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : Rapport activités 2022
- Courriers divers
- Questions diverses

III. REFECTION MUR PARVIS EGLISE - REPRISE **DELIBERATION**

Délibération n° 2023/009

M. le Maire rappelle que suite à l'effondrement d'une partie du mur en pierres du parvis de l'église, une délibération a été prise le 09/02/2023 permettant de solliciter des subventions par rapport au devis établi par M. Gildas BODET, muretier, s'élevant à 30 575 € HT, soit 36 690 € TTC.

Après avoir pris connaissance de la demande des Services de la Préfecture pour respecter les règles de procédure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les modifications à apporter dans la rédaction de la délibération.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est favorable à solliciter la Fondation du Patrimoine et à lancer une souscription publique pour participer au financement de la restauration de ce mur.

IV. LOCATION SALLE DES FETES

Délibération n° 2023/010

Suite à une demande de location de la salle des fêtes pour quelques heures hebdomadaires dans le cadre d'une activité sportive organisée par un privé, il convient de compléter la grille des prix de location de ladite salle.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'un tarif horaire de 8.00 € pour les résidents de la commune et 10.00 € pour les personnes extérieures et confirme l'ensemble des conditions tarifaires selon le tableau ci-après :

	Associations du village	Résidents commune	Personnes Extérieures
Journée entière	Gratuit	80.00€	100.00€
Tarif horaire dans la limite de 5 heures	Gratuit	8.00€	10.00€
Week-End	Gratuit	160.00€	200.00€
Caution	500.00€	500.00€	500.00€

Si le ménage n'est pas effectué par le loueur, il lui sera refacturé le coût du service d'une entreprise de nettoyage majoré de 5 % pour frais de gestion.

V. PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Délibération n° 2023/011

M. le Maire rappelle qu'un service de portage des repas a été mis en place en 2018 en partenariat avec La Poste pour participer à l'accompagnement des personnes qui en expriment le besoin.

Suite au changement de prestataire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire ou Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, adjointe, à signer le nouveau contrat de fourniture et de livraison de repas à domicile en liaison froide, proposé par la SA La Poste ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

VI. RESSOURCES HUMAINES AGENTS COMMUNAUX : **OUVERTURE DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU** **DES EMPLOIS**

A) OUVERTURE DE POSTE

Délibération n° 2023/012

M. le Maire fait part de la démission de Mme Sylvie GROSTABUSSIAT, en charge de l'Agence Postale Communale et de diverses tâches administratives, démission qui prendra effet le 28 avril 2023. Mme Sylvie GROSTABUSSIAT occupe actuellement un poste d'adjoint administratif à temps partiel de 21 h hebdomadaires.

Sur proposition de l'exécutif et compte tenu des besoins croissants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, mandate M. le Maire pour procéder au recrutement d'un agent permanent Adjoint Administratif à temps complet.

B) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Délibération n° 2023/013

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps partiel (21 h)
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet (35 h).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide donc de modifier le tableau des emplois à compte du 1er avril 2023, comme suit :

Service	Filière	Grade/ Emploi	Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Postes pourvus	Postes à pourvoir
Mairie	Administrative	Rédacteur	Secrétaire de mairie	35	1	
	Administrative	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	Agent France Services	26	1	
	Administrative	Adjoint Administratif	Agent APC Accueil public Mairie	35		1
Technique	Technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique	35	2	
		Adjoint Technique	Agent d'entretien	4		1

VII. PROBLEMATIQUE TRANSMISSION HÔTEL-RESTAURANT **LE PRE-FILLET**

Délibération n° 2023/014

M. le Maire informe l'assemblée d'un projet d'extension porté par l'Hôtel Restaurant "Le Pré Fillet" qui vise à implanter sur la parcelle attenante à l'hôtel des hébergements touristiques de type HLL (Habitation Légère de Loisir). Ce projet, permettant une diversification de l'offre existante, s'inscrit dans le cadre de la transmission de l'Hôtel-Restaurant et du maintien d'une activité économique sur le secteur.

Or, selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune secteur Les Molunes approuvé par le Conseil Municipal en date du 16 mars 2017, la parcelle concernée est localisée en zone agricole (A) et ne peut donc pas en l'état accueillir ce type d'hébergement.

Entre-temps, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a lancé la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et son annexe "charte de gouvernance" permettant aux documents d'urbanisme communaux d'évoluer sous certaines conditions.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de solliciter les services de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui a compétence en matière de PLUI pour connaître la procédure adéquate à mettre en oeuvre et en déterminer le coût.

VIII. PARC ENGINS

Délibération n° 2023/015

M. le Maire évoque la poursuite de la réflexion sur la refonte du parc d'engins.

Suite à la réorganisation des circuits de déneigement, il est proposé de garder un engin de type UNIMOG pour le déneigement des longs linéaires et des distances à parcourir entre les divers hameaux et de remplacer le 2ème UNIMOG compte tenu de ses coûts, par un tracteur de type FENDT.

Différentes offres ont été étudiées avec la SAS BOSSON qui a un acquéreur potentiel pour un UNIMOG. Après étude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, confirme l'intérêt de se limiter à un seul Unimog et accepte la cession de celui acquis en 2017 pour un montant de 95 000 € avec en option une étrave GM20 au prix de 10 000 €. Il donne son accord également pour l'acquisition d'un FENDT 516 Vario pour un montant de 149 500 € HT, sur la base du prix d'avril 2022.

IX. NUMEROTATION DES VOIES

Délibération n° 2023/016

M. le Maire rappelle que le 20/01/2020 le Conseil Municipal avait validé la poursuite des dénominations des voies communales et le numérotage des habitations sur l'ensemble de la commune.

M. Jean-Louis MICHARD avait réalisé les mesures sur le terrain et le conseil municipal l'en remercie.

Un travail de mise à jour détaillée a été effectué par géolocalisation sur la Base d'Adresse Locale et ce référencement transféré dans la Base d'Adresse Nationale, facilitant ainsi

- la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux,
- les services commerciaux, à savoir la délivrance du courrier et les livraisons,
- l'identification claire des adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales, comme suit :

Nom	Secteur
Chemin de Cariche	Les Molunes
Chemin de Croaby	Les Molunes
Chemin de la Côte Chevalière	Les Molunes
Chemin de la Rossa	Les Molunes

Chemin de la Rosselle	Les Molunes
Chemin de l'Alouette	Les Molunes
Chemin de L'Aulade	Les Molunes
Chemin des Alaniers	Les Molunes
Chemin des Aubergettes	Les Molunes
Chemin du Dépontet	Les Molunes
Chemin du Pré Coquet	Les Molunes
Chemin Le Murgani	Les Molunes
Impasse de la Vie Neuve des Molunes	Les Molunes
Lotissement la Cernaïse	Les Molunes
Lotissement la Couthière	Les Molunes
Place du Dépontet	Les Molunes
Route de la Roche Blanche	Les Molunes
Route de la Simard	Les Molunes
Route de la Vie Neuve des Molunes	Les Molunes
Route des Crottes	Les Molunes
Route des Rasses des Molunes	Les Molunes
Route du Pré Fillet	Les Molunes
Chemin de Bévy	Septmoncel/ Les Molunes
Chemin de la Péteillerie	Septmoncel/ Les Molunes
Chemin du Frêne	Septmoncel/ Les Molunes
Route de la Combe de Laisia	Septmoncel/ Les Molunes
Route de la Recula	Septmoncel/ Les Molunes
Route des Moussières	Septmoncel/ Les Molunes
Chemin de Chantemerle	Septmoncel
Chemin de la Chenevière	Septmoncel
Chemin de la Combe Richet	Septmoncel
Chemin de la Curtine	Septmoncel
Chemin de la Fontaine	Septmoncel
Chemin de la Grandvie	Septmoncel
Chemin de la Tate	Septmoncel
Chemin de l'Evalide	Septmoncel
Chemin de Méridoie	Septmoncel
Chemin des Epines	Septmoncel
Chemin des Fontanettes	Septmoncel
Chemin des Loges d'Arbez	Septmoncel
Chemin des Maisons	Septmoncel
Chemin du Chapy	Septmoncel
Chemin du Dime	Septmoncel
Chemin du Goulet	Septmoncel
Chemin du Truchet	Septmoncel
Chemin du Vouez	Septmoncel
Chemin sous l'Eglise	Septmoncel
Impasse de la Chenevière	Septmoncel
Impasse de la Tonnelle	Septmoncel
Impasse de l'Eglise	Septmoncel
Impasse des Curtillots	Septmoncel
Impasse les Emeraudes	Septmoncel

Lotissement de l'Hermitage	Septmoncel
Lotissement des Rochettes	Septmoncel
Lotissement du Manon	Septmoncel
Lotissement Les Champs de l'Eglise	Septmoncel
Lotissement Les Curtillets	Septmoncel
Lotissement Les Emeraudes	Septmoncel
Lotissement Les Rochettes 2	Septmoncel
Place Centrale	Septmoncel
Place Dalloz	Septmoncel
Place de la Liberté	Septmoncel
Place de la Mairie	Septmoncel
Route de Genève	Septmoncel
Route de la Couronne	Septmoncel
Route de la Vie Neuve	Septmoncel
Route de Lamoura	Septmoncel
Route de l'Etain	Septmoncel
Route de Montépilé	Septmoncel
Route de Saint-Claude	Septmoncel
Route du Manon	Septmoncel
Rue Carnot	Septmoncel
Rue Centrale	Septmoncel
Rue de la Liberté	Septmoncel
Rue de la Poste	Septmoncel
Rue de l'Eglise	Septmoncel
Rue Désiré Dalloz	Septmoncel
Rue du Bas du Village	Septmoncel
Rue du Centre	Septmoncel
Rue du Crétet	Septmoncel
Rue du Lavoir	Septmoncel
Rue du Mont	Septmoncel
Rue du Repos	Septmoncel
Rue Grévy	Septmoncel
Rue Thiers	Septmoncel

Après avoir été informés par courrier, les administrés prendront possession de la plaque numérotée de leur habitation qui sera installée par l'employé communal.

X. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE ; RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Délibération n° 2023/017

M. le Maire présente le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC), territoire qui se compose de 22 communes pour une population de 20 660 habitants.

Il rappelle les différentes compétences de la CCHJSC et les ressources humaines dont elle dispose. Puis il communique les résultats financiers :

Fonctionnement : Dépenses réelles : 12 851 565,35 €
Recettes réelles : 13 800 717,65 €

Investissement : Dépenses réelles : 2 992 940,79 €

Investissements qui concernent les travaux de rénovation des vestiaires du stade Edouard Guillon à Molinges, l'acquisition du bâtiment Cortinovis pour l'implantation d'un centre de compétences pour le Haut-Jura, le financement des études de la future piscine couverte, l'implantation de containers semi-enterrés, la déconstruction des ateliers rue Carnot, l'acquisition de vélos électriques pour location, d'instruments de musique pour le Conservatoire dans le cadre du dispositif Orchestre à l'Ecole, acquisition de matériel pour le Nordique,

2 grands chantiers ont été lancés en 2022 :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans le but de construire un territoire cohérent et attractif,
- "Petites Villes de Demain" pour Saint-Claude, convention signée par la CCHJSC, la Ville et l'Etat.

2022, c'est aussi :

- Le déménagement du service urbanisme dans ses nouveaux locaux au 3, rue Mercière à St-Claude pour une meilleure accessibilité et visibilité pour le public,
- La mise en place de location de vélos à assistance électrique,
- L'accompagnement des nouvelles entreprises et les aides à l'immobilier d'entreprises,
- L'accueil des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) par l'Atelier des Savoir-Faire de Ravilloles et l'ouverture de la boutique annexe à St-Claude le 15/07/2022,
- Une année très riche pour le Musée de l'Abbaye, une montée en puissance pour le Conservatoire de Musique et un maillage très fort du Réseau des Médiathèques,
- Une politique de santé incitative,
- La promotion du territoire en matière touristique,
- L'accompagnement des collectivités en vue du transfert des compétences Eau et Assainissement,
- La maîtrise des consommations d'énergie et réflexion et actions concernant la transition énergétique.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie et sur le site internet www.hautjurasaintclaude.fr




XI. QUESTIONS DIVERSES

PROBLEMES DE STATIONNEMENT A MONTEPILE

A plusieurs reprises, M. LOEVENBRÜCK a fait part de stationnements gênants sur le secteur de Montépile, notamment au niveau du carrefour de la Route de Montépile et de la Rue du Centre, face à la fontaine.

M. le Maire indique que le parking au pied de l'immeuble Dalloz a été agrandi et que des réflexions se poursuivent avec le propriétaire.

Lors de la rencontre avec M. Loevenbrück, il a été suggéré de marquer des places de parking au niveau du lotissement de l'Hermitage afin de libérer l'espace sur la Route de Montépile.

Séance levée à 21 h 50	La secrétaire de séance,	Le Maire,
Affiché le 07/04/2023	 Claudie PILLARD	  Raphaël PERRIN